

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE
L'ACTION SOCIALE
ET HUMANITAIRE (CGSASH)**

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N° 056 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-009/PRES-TRANS DU 19 SEPTEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2021 080/PC BF 2022 06 00, CONCLU LE 06 AVRIL 2022 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE OUAGADOUGOU - DONSIN

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député **Youssouf OUEDRAOGO**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 02 août, de 13 heures 03 minutes à 13 heures 24 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2022-009/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2021 080/PC BF 2022 06 00, conclu le 06 avril 2022 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement complémentaire du projet de construction de l'Aéroport international de Ouagadougou – Donsin.

Auparavant, la CGSASH saisie pour avis, a désigné le député Youssouf OUEDRAOGO pour participer aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les lundi 24 juillet et mardi 1^{er} août 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé, le vendredi 21 juillet 2023 de 14 heures 42 minutes à 15 heures 35 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CGSASH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le député rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Anuuyirtole Roland SOMDA, Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour de neuf points :

- contexte,
- justification économique du projet,
- objectifs du développement du projet,
- résultats attendus,
- rentabilité économique du projet,

- présentation technique du projet,
- impact environnemental et social du projet,
- composantes, coût et plan de financement de la phase 1 du projet,
- prêt BOAD.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- le sort réservé à l'actuel Aéroport international de Ouagadougou après la construction de celui de Donsin ;
- le taux de réalisation actuel du projet ;
- la date exacte de mise en exploitation de l'ouvrage ;
- l'actualisation des études d'impact environnemental et social;
- les dispositions prises pour éviter les problèmes de sécurité et de sûreté des activités aéronautiques avec

toutes les conséquences qu'un incident pourrait entraîner sur la population environnante du nouveau site ;

- la plainte des travailleurs par rapport à la gestion de la concession de l'Aéroport ;
- le traitement réservé aux sites sacrés se situant dans l'espace couvert par le projet de construction de l'Aéroport de Donsin ;
- les raisons de la chute de la dalle ayant causé des pertes en vies humaines, le 30 décembre 2022.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que la ratification de l'ordonnance permettra :

- d'améliorer la compétitivité du transport aérien burkinabè et de développer les zones d'influence de l'Aéroport ;
- de créer des emplois indirects et induits ;
- d'accroître le trafic aérien et la préparation aux défis futurs en termes de sécurité, de sûreté et de croissance démographique du Burkina Faso.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 02 août 2023

La Présidente

Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le Rapporteur

Youssef OUEDRAOGO

DEPUTES PRESENTS

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SAWADOGO Abdoulaye	2 ^{ème} Secrétaire
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
4.	BALBONE Boubacar	Membre
5.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
6.	KY Drissa	Membre
7.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
8.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
9.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

DEPUTES ABSENTS

N°	Nom et Prénoms	Absents	Absents excusés
1.	SOME Yiompouén Aimé		X
2.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine		X
3.	TINDANO Yentéma Arnaud		X

PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
2.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
3.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	BATIONO Larissa	Secrétaire